

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre du Travail
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Lettre Recommandée avec A.R.

Paris, le 19 février 2010

Objet : PREAVIS DE GREVE

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 - article 10, appelle l'ensemble des **infirmières, cadres infirmiers et infirmières spécialisées** de la Fonction Publique, du secteur privé, des services de santé au travail et du médico-social, à un mouvement de grève :

du mercredi 10 mars 2010-20h au jeudi 11 mars 2010-24h

Pour les revendications suivantes :

- une véritable **revalorisation salariale** pour la profession infirmière (public et privé) sur une grille A type
- la reconnaissance des **infirmières spécialisées** en master, avec une revalorisation de 115 euros par semestres d'études (25 points à 4.60 en Fonction Publique)
- la reconnaissance de la **pénibilité de la profession infirmière** : maintien de la catégorie active en fonction publique, avec la bonification d'un an tous les 10 ans, et son élargissement au secteur privé
- une **revalorisation salariale rapide**, alors que le ministère ne propose aucune hausse avant décembre 2010 (IDE) ou juillet 2012 (cadres, IADE, IBODE, puéricultrices)
- le doublement de la prime de **week-end** et une revalorisation conséquente de la prime de **nuît** (un euro de l'heure !)

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Thierry AMOUROUX
Secrétaire Général